



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Évaluation du

5^{ème} Schéma Prévisionnel
National des Formations
2009 - 2014

Cahier des charges



Introduction

L'évaluation du 5ème Schéma prévisionnel national des formations (SPNF5), dont la durée s'étend de la rentrée 2009 à la fin de l'année scolaire 2013-2014, a été commanditée par le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, qui l'a confiée à une instance indépendante composée de membres de l'IEA et du CGAAER sous la responsabilité de l'Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA). Le présent cahier des charges est destiné à délimiter, orienter et organiser les travaux conduits par l'équipe d'évaluation. Il rappelle l'objet, les finalités et l'objectif de l'évaluation, en précise les lignes directrices et l'organisation. Il définit le contenu des rapports qui seront remis au ministre, la nature des travaux à effectuer et fixe le calendrier de l'opération.

La procédure du Schéma prévisionnel national des formations a été mise en place par la loi du 9 juillet, modifiée le 31 décembre 1984, dont l'article 5 indique que le Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) «fait des propositions sur le Schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole, arrêté pour cinq ans sur le fondement des schémas prévisionnels régionaux prévus à l'article 6, et veille à la cohérence de ce schéma avec les objectifs du plan de la nation». Inscrite dans le mouvement de décentralisation des années 1980, la démarche a pour objectifs de maintenir une cohérence d'ensemble dans le développement de l'enseignement agricole que l'empilement des schémas prévisionnels régionaux aurait pu mettre à mal. Les quatre premiers schémas nationaux se sont déroulés, de 1991 à 2009, dans des périodes hétérogènes, certaines peu favorables à la programmation, encore moins à la planification nationales du système éducatif. Les finalités, les objectifs fixés ont évolué et le Schéma prévisionnel national, à l'origine **outil de planification** du développement de l'enseignement agricole, se présente aujourd'hui comme un **cadre stratégique national** destiné à servir de matrice aux schémas et projets régionaux et aux projets d'établissements.

1- Le contexte

Le 5ème Schéma national a été élaboré dans un **contexte de crise**. Crise de l'agriculture confrontée à la réforme de la PAC, aux difficultés des secteurs des fruits et légumes, du vin, de l'élevage laitier. Crise de l'enseignement agricole soumis à la révision générale des politiques publiques, aux économies budgétaires, aux réductions de moyens. Dans ce climat général de démotivation, de désarroi des acteurs de l'enseignement agricole, le ministre Michel Barnier avait confié à un groupe de travail présidé par le **Sénateur Françoise Férat** la mission de lui faire des propositions en vue de la rédaction du 5ème Schéma. Le rapport, remis au ministre en juillet 2008, est intitulé ***L'enseignement agricole à la croisée des chemins***. Il dresse un bilan de la situation, pointe "l'inquiétude profonde" et généralisée chez les acteurs, souligne une "crise de confiance" devant "une dilution de l'identité [...], un recul de la capacité d'innovation [...], la réduction des moyens budgétaires [...], l'inadaptation de la gouvernance de l'enseignement agricole". Il affirme cependant la possibilité d'un "nouveau départ" pour relever de nouveaux défis "à l'heure des enjeux alimentaires, environnementaux et territoriaux" qui amorcent "le passage de l'agriculture à l'alimentation et à la sécurité sanitaire, des productions aux activités agricoles, de l'espace de production au territoire [et] assignent à l'enseignement agricole une place particulière dans les politiques publiques conduites par le ministère de l'agriculture et de la pêche". "A l'heure de l'Europe et des coopérations internationales", la stratégie d'ouverture des établissements agricoles ne peut qu'être renforcée.

A l'heure où la stratégie de Lisbonne vise le développement de “la société de la connaissance et du partage des savoirs” par l'innovation, les établissements sont appelés à évoluer vers des “maisons du savoir” de plus en plus largement ouvertes. Le rapport suggère pour finir des “pistes de réflexion et d'action” : réactiver “l'identité” de l'enseignement agricole ; placer les établissements au cœur du dispositif; adapter son mode de gouvernance.

Lors de la séance tenue par le CNEA le 8 juillet 2008, le ministre Michel Barnier a déclaré faire siennes les propositions du rapport Férat, qui ont donc servi de références pour l'élaboration du 5ème Schéma à l'automne et pendant l'hiver 2008.

2- Le 5ème Schéma prévisionnel national des formations

Ce document, arrêté par le ministre le 9 janvier 2009, a été préparé sur la base des trois grandes orientations retenues par le ministre et énoncées devant le CNEA le 7 octobre 2008. Il s'articule autour de trois axes :

- Le choix de la qualité : simplifier les diplômes, promouvoir les filières d'avenir, renforcer la dimension européenne des formations, conforter le rôle de promotion sociale et professionnelle de l'enseignement agricole ;
- La nécessité de l'innovation: scientifique et technique, pédagogique et éducative ;
- L'adaptation du pilotage : synergie et autonomie des établissements, renforcement du dialogue régional, orientations nationales, priorité à l'évaluation.

Les Assises de l'enseignement agricole public, qui se sont tenues du 10 septembre au 10 décembre 2009, avaient 3 objectifs :

- identifier et réaffirmer les fondamentaux qui ont fait et qui font la force de l'enseignement agricole public ;
- construire dans la concertation une stratégie pour l'enseignement agricole public ;
- mieux faire connaître et reconnaître l'enseignement agricole.

Le Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public auquel elles ont abouti, à travers les 60 mesures retenues, constitue une pièce importante du pilotage de l'enseignement agricole. A ce titre, il est joint en addendum au 5ème Schéma prévisionnel national des formations (mesure 60). Il est donc intégré au dispositif global d'évaluation.

Enfin, bien qu'il ne présente aucun caractère réglementaire, le document ministériel publié en février 2009 et intitulé ***Objectif Terres 2020, pour un nouveau modèle agricole français*** présente une importante et utile réflexion sur les enjeux auxquels l'agriculture française est confrontée. "Il définit les voies possibles d'une agriculture réinventée, conciliant performance économique et efficacité écologique". Il énumère 5 défis pour valoriser les ressources naturelles et trace 5 voies d'une agriculture nouvelle. Et c'est l'ensemble des directions et des agents du ministère qui sont appelés à coopérer pour construire cette nouvelle agriculture. Pour l'évaluation du 5ème Schéma, ce document éclaire les objectifs stratégiques à long terme qui orientent l'évolution de l'agriculture française. Il constitue donc un document de référence qui contribue à la définition de la stratégie d'innovation.

Le 5ème Schéma s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole : administration centrale du ministère de l'agriculture et services centraux des fédérations représentatives des établissements privés ; administration régionale (DRAAF-SRFD) et directions régionales des fédérations représentatives des établissements privés ; établissements publics et établissements privés (équipes de direction, d'enseignants, élèves, administrateurs).

3- Objet et objectifs de l'évaluation

Depuis les années 1980, plusieurs documents d'analyse ou d'évaluation de la situation de l'enseignement agricole ont été rédigés, parmi lesquels on peut citer le rapport Boisanté&Jouve, *L'enseignement agricole à l'horizon 2000 (1989)*, le Rapport de la Commission Rémond d'évaluation de la rénovation pédagogique de l'enseignement agricole public et privé (1994), le rapport *Quel enseignement agricole en 2010? (1995)*, *Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles rénové pour aborder l'an 2000* rapport établi par Jean Rubin (1995), sans omettre les rapports annuels du rapporteur du budget de l'enseignement agricole au Sénat, Albert Vecten, puis Françoise Férat.

Avec le 5ème Schéma, une étape est franchie. Pour la première fois, en effet, depuis que les Schémas existent, l'évaluation est intégrée au dispositif dès le départ. Elle doit donc être conçue et organisée dans la durée. Les évaluateurs s'attacheront à examiner les procédures d'élaboration, les modalités de mobilisation des personnels et des acteurs pour la mise en œuvre du dispositif, les décisions administratives d'accompagnement, les inflexions et réorientations arrêtées pendant la période d'application, les résultats obtenus. L'articulation avec les politiques des Conseils régionaux et les effets réciproques de celles-ci et du Schéma seront examinés spécifiquement.

Pour le contenu du 5ème Schéma, la conclusion énumère les secteurs essentiels qui font son ambition et, donc, qu'il conviendra d'évaluer:

“L'ambition du 5ème Schéma se décline pour les cinq prochaines années en cinq éléments clés que sont :

- une **offre renouvelée de parcours** de réussite des jeunes au sein de réseaux d'établissements ;
 - la **formalisation de l'engagement** entre le jeune, la famille et l'établissement ;
 - la relance d'une politique globale **d'innovation éducative et pédagogique** ;
 - la reconnaissance d'une **dimension européenne** de l'enseignement agricole ;
 - la qualité de **l'ouverture** de l'enseignement agricole à ses **partenaires** des secteurs professionnels, du monde de l'éducation et de la formation professionnelle et de Régions”
-

L'évaluation s'appuiera sur le bilan du 4ème Schéma élaboré par le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et portera sur le **5ème Schéma lui-même, et aussi sur sa mise en œuvre et ses résultats** en se fondant sur les **critères suivants**. Elle visera à mesurer son **effectivité** (résultats par rapport aux objectifs fixés), son **efficience** (résultats obtenus par rapport aux ressources affectées). Elle appréciera la **pertinence** des objectifs retenus par rapport aux attentes professionnelles et sociales. Elle tentera de mesurer la **durabilité** des effets au delà des cinq ans du schéma. Elle appréciera l'utilité du schéma en précisant dans quelle mesure les effets obtenus correspondent bien aux besoins du secteur. Elle portera un jugement sur la **cohérence** entre les objectifs retenus, les moyens utilisés et les résultats et effets obtenus. Pour ce travail, elle utilisera les données recueillies dans le tableau de bord construit par la DGER et toutes autres données recueillies auprès des différents échelons de l'enseignement agricole.

Les analyses conduites par l'instance d'évaluation porteront sur les procédures mises en œuvre, les allocations budgétaires, les ressources administratives et humaines affectées à l'enseignement agricole. Elles examineront les effets du 5ème Schéma sur la dynamique des établissements, sur leur fonctionnement interne, sur les formations distribuées, sur les stratégies des acteurs. Pourront être développés deux ou trois exemples régionaux et présentées quelques études de cas d'établissements.

L'évaluation du 5ème Schéma s'insère dans une démarche démocratique visant à **rendre compte aux acteurs et aux usagers** de l'enseignement agricole des résultats des politiques engagées, afin de leur permettre de se les approprier et de les intégrer dans leur action. Elle suppose, pour être complète, qu'une démarche concomitante et complémentaire d'autoévaluation soit engagée dans les établissements dont les résultats devraient être confrontés à l'évaluation externe que représente le 5ème Schéma, en vue de procéder aux aménagements, infléchissements ou réorientations éventuellement nécessaires des projets et politiques mis en œuvre localement. Le présent cahier des charges constituera, pour chaque établissement, une base de réflexion pour la rédaction de leur propre cahier des charges.

4- Questions évaluatives

L'instance d'évaluation apportera des éléments de réponse pour les **questions suivantes** :

Q.1 : Quelles modalités de mise en œuvre (textes, notes, dispositifs, moyens, procédures) ont été mises en place pour atteindre les objectifs du schéma ?

Q.2 : Comment la gouvernance de l'enseignement agricole a-t-elle été adaptée pour être mise en adéquation avec les objectifs du Schéma?

Q.3 : Dans quelle mesure et avec quels résultats des articulations ont-elles été établies entre le schéma national, les schémas et projets régionaux et les projets des établissements?

Q.4 : Dans quelle mesure, à quelles conditions et avec quels résultats les établissements ont-ils mis en place un contrat éducatif liant jeunes, familles et établissement permettant à chaque élève de disposer d'un parcours complet de formation et de qualification ?

Q.5 : Des réseaux d'établissement ont-ils été constitués ? Dans quelle mesure et avec quels résultats chaque réseau d'établissements a-t-il organisé des parcours de réussite personnalisés, associant l'ensemble des missions, conjuguant au besoin tous les voies et moyens de formation ?

Q.6 : Dans quelle mesure l'enseignement agricole a-t-il relancé une politique globale d'innovation éducative, pédagogique et technique lui permettant de renforcer son identité et de conforter sa capacité à anticiper l'avenir ?

Q.7 : Comment cette politique d'innovation s'est-elle articulée avec la politique globale du ministère de l'agriculture ?

Q.8 : Comment l'enseignement agricole a-t-il développé la dimension européenne et internationale de son action ?

Q.9 : Dans quelle mesure l'enseignement agricole a-t-il renforcé ses partenariats ?

Q.10 : Comment le 5ème Schéma et le Pacte des Assises se sont-ils complétés, renforcés ?

Q.11 : Dans quelle mesure le 5ème Schéma prévisionnel a-t-il aidé les établissements à penser et préparer leur propre avenir ?

Les **indicateurs**, définis pour chacun des critères énumérés ci-dessus, en nombre cependant restreint, seront construits afin de dépasser les données brutes recueillies et d'apprécier les effets de la politique mise en œuvre.

5- Organisation de l'évaluation

En signant l'arrêté du 9 janvier 2009 approuvant le 5ème Schéma, le ministre a confié à l'ONEA la responsabilité de son évaluation. Le paragraphe "3.4 - Une priorité à l'évaluation" précise en effet :

"Le 5ème SPNF fixe, pour l'enseignement technique agricole, les orientations et les objectifs des cinq années à venir. Pour suivre sa mise en œuvre deux dispositifs sont prévus: un tableau de bord annuel de suivi et une **évaluation**.

Le tableau de bord annuel, présenté aux instances nationales (CTPC et CNEA) et régionales (CTPR et CREA) permet de rendre compte de la situation au regard de certains objectifs fixés par le schéma. **L'évaluation, conçue comme une évaluation de politique publique, sera confiée à une instance indépendante, composée de membres de l'IEA et du CGAAER, et sous la responsabilité de l'ONEA. L'évaluation intégrée du 5ème SPNF combinera une évaluation intermédiaire au premier semestre 2011 et une évaluation finale au deuxième semestre 2013. Les rapports d'évaluation, remis au ministre, sont présentés aux instances nationales et régionales.**

Les tableaux de bord et les évaluations ont vocation, à travers les analyses qu'ils proposent, les débats et les échanges qu'ils provoquent, à contribuer à porter un **diagnostic éclairé sur les politiques engagées dans le 5ème SPNF et à les améliorer si nécessaire.**

Le tableau de bord de suivi du 5ème SPNF et **le cahier des charges** de son évaluation sont **réalisés et présentés aux instances nationales et régionales en fin d'année 2009**".

L'instance d'évaluation, composée d'inspecteurs de l'enseignement agricole, d'ingénieurs et d'inspecteurs généraux, est érigée en **instance indépendante** légère travaillant collectivement **en dehors de la ligne hiérarchique**. L'ONEA, qui a la responsabilité de l'évaluation, assure le **pilotage** de l'opération en assurant un **suivi régulier** de l'avancement des travaux au sein d'un Comité de suivi réunissant l'instance et des représentants de l'ONEA.

L'instance d'évaluation présente ses projets de rapports à l'ONEA qui **les adopte et les remet** au ministre. L'ONEA **présente** les rapports aux instances de l'enseignement agricole.

Composition de l'instance d'évaluation :

Thierry Amourette, IEA

Cyrille Auger, IGPEF

Annie Bouatou, IEA, assessseure du Doyen

Bernard Boyer, IGA

Robert Chazelle, IEA

Marcel Chevalier, IGPEF

Composition du Comité de suivi :

les membres de l'instance d'évaluation

Michel Deschamps, ONEA

Joseph Gauter, ONEA

André Legrand, ONEA, Président

Edgar Leblanc, ONEA

Le Comité se réunit tous les deux mois afin de veiller à la dimension collective de la réflexion. Il fait le point sur l'avancement des travaux. A l'issue de la première étape et après la remise du rapport intermédiaire, le Comité procédera aux éventuels ajustements du présent cahier des charges qu'aurait rendus nécessaires les modifications du contexte global de l'enseignement agricole.

6- Rapports

L'ONEA souhaite que le **rapport final** soit un document relativement bref. Il comprendra une **synthèse** de 5 000 mots maximum, présentera le contexte et l'objet évalué, la méthode utilisée. Puis il analysera les données recueillies; présentera ses conclusions rapportées aux six critères énumérés au paragraphe 3 (effectivité, efficacité, pertinence, utilité, durabilité, cohérence). Enfin il proposera des recommandations. Il sera complété par des **annexes** rassemblant les principales données utilisées.

En liaison avec le Comité de suivi, l'instance établit ses propres méthodes de travail. Elle détermine les critères pertinents et les indicateurs qu'elle étudiera pour formuler ses analyses, diagnostics et propositions. Le tableau de bord de suivi du 5ème Schéma est tenu à sa disposition ainsi que tous les éléments statistiques produits par les services ministériels et l'ONEA.

7- Calendrier

Janvier 2010 : installation du Comité de suivi, préparation du Cahier des Charges

Avril, Juin, Septembre, Novembre 2010 :
réunions bimestrielles de suivi des travaux avec l'instance d'évaluation

Juillet 2010 :

présentation du Cahier des charges au CNEA

Janvier, Mars 2011 :

réunions bimestrielles de suivi, rédaction du rapport intermédiaire

Juin 2011 :

remise au ministre du rapport d'évaluation intermédiaire du 5ème Schéma

Juillet 2011 :

présentation du rapport au CNEA

Septembre, Novembre 2011 :

rédaction du cahier des charges de l'évaluation finale, réunions bimestrielles avec l'instance d'évaluation

Janvier, Mars, Mai, Septembre, Novembre 2012 :

réunions bimestrielles de suivi

Janvier, Mars, Juin 2013 :

réunions bimestrielles de suivi

Octobre 2013 :

remise du rapport final au ministre et présentation au CNEA.

Documents

1. Arrêté du 9 janvier 2009 portant approbation du Schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole pour les années 2009-2014
2. Enseignement agricole « Formations grandeur nature », *5ème Schéma Prévisionnel National des Formations 2009-2014*, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, décembre 2008
3. 5ème Schéma prévisionnel national des formations, tableau de suivi
4. *L'enseignement agricole à la croisée des chemins*, Rapport du groupe consultatif pour la préparation du 5è Schéma prévisionnel des formations de l'enseignement agricole présidé par Françoise Férat, sénateur (juillet 2008)
5. Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Objectif terres 2020, pour un nouveau modèle agricole français*, février 2009
6. L'enseignement agricole à l'horizon 2000, rapport présenté au ministre de l'agriculture et de la forêt par Jean-Louis Boisanté et Henri Jouve, La Documentation française, février 1989
7. Michel Boulet, René Mabit, *De l'enseignement agricole eu savoir vert*, L'Harmattan, 1991
8. *Rapport de la Commission d'évaluation de la rénovation de l'enseignement agricole public et privé*, présidée par M. René Rémond, 1994

9. *Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles rénové pour aborder l'an 2000*, rapport établi par Jean Rubin, ingénieur général d'agronomie honoraire, doyen honoraire des inspections de l'enseignement agricole, octobre 1995
10. Groupe de travail « Prospective de l'enseignement agricole en 2010 », *Quel enseignement agricole en 2010?, une réflexion prospective pour le système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*, éditions du Grep, 1996
11. *L'enseignement agricole, quels apports à la société?*, colloque organisé en contribution à la Commémoration du cent cinquantième anniversaire de l'enseignement agricole, les 28 et 29 avril 1999 à l'UNESCO, Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France, 1999
12. Chantiers Prospea, *Loi d'orientation agricole, savoirs et qualification professionnelles, analyse des enjeux et perspectives pour l'évolution des savoirs*, Actes des séminaires des 9-10 octobre 2001 et 29-30 janvier 2002 et rapport de synthèse du chantier Prospea, Educagri, 2002
13. *Rapport sur la première phase de l'évaluation de l'exercice de l'impact des cinq missions de l'enseignement agricole*, André Legrand, Président de l'Instance d'évaluation, Octobre 2006